

IESF - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2024

RESOLUTIONS VOTEES A L'AGO

Sur la base du collège électoral IESF de **234 209 voix** (avec un quorum de 25 % à 58 552 voix). Les membres et les pouvoirs reçus présents sur place et par visio-conférence représentaient : **146 325 voix**

1ère résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral de l'année 2023 qui lui a été présenté, approuve l'action menée par son Conseil d'Administration.

Résolution approuvée à l'unanimité

2ème résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier qui lui a été présenté et après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice 2023 et entendu les observations et conclusions du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes 2023, l'affectation du résultat au report à nouveau et d'une manière générale la gestion du Trésorier.

Résolution approuvée à l'unanimité

3ème résolution

L'Assemblée Générale, approuve les conventions réglementées figurant dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Résolution approuvée à l'unanimité

4ème résolution

L'Assemblée Générale approuve le budget 2024.

Détail du vote :

- **1 CONTRE = 1 000 VOIX,**
- **3 ABSTENTIONS = 5 290 VOIX,**
- **37 POUR = 140 035 VOIX**

Résolution approuvée à 97.31 %

5ème résolution

Sur proposition du Conseil d'administration et du groupe de travail cotisations, l'Assemblée Générale décide dans la continuité de l'année 2024 ne pas à ce stade changer les règles de cotisations, elles seront donc applicables pour l'année 2025.

Résolution approuvée à l'unanimité

6ème résolution

Après avoir pris connaissance des résultats du vote pour le renouvellement partiel du Conseil, l'Assemblée Générale prend acte de l'élection ci-dessous et valide la nouvelle répartition des postes du Conseil d'administration :

- Collège A (7 postes à pouvoir) : CATHELAIN Bernard - ENNAJI Fatine - GUEZ Aurélien - LAMARCHE Swann - LOCHU Romain - SCHNEIDER Romain - VALLI Ange
- Collège B (3 postes à pouvoir) : BERBEY Jacques - BOMO Nicole - COUREAU Michel
- Collège D (1 poste à pouvoir) : POUPRY Corentin

Résolution actée par l'AGO

* Aucun membre donc aucun siège à pourvoir dans le collège C pour l'année 2024, conformément au statut les sièges ont été repartit dans les autres collèges